

AB ADOM
Société à responsabilité limitée unipersonnelles
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 268 avenue de Paris 79000 NIORT
RCS NIORT : 822 268 702

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 24 juin, au siège social de la société, à 18 heures,

Le soussigné Antoine BOURREAU associé unique de la société AB ADOM, société à responsabilité limitée, au capital de 10 000 €.

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Antoine BOURREAU, associé unique, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire.

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine BOURREAU, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

AS

L'assemblée générale extraordinaire par application de l'article L 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 24/06/2025 constate que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

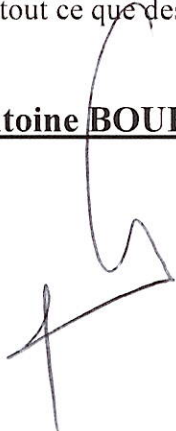
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.

Antoine BOURREAU

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal stroke and a vertical stroke, positioned below the printed name.